



ANNEXE 1 : DOSSIER DE REPONSE

À L'APPEL À CANDIDATURE

Attribution d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **15 septembre 2023 à 17h00**.

Les dossiers transmis après la date limite fixée ci-dessus ne seront ni retenus ni étudiés. Ils seront par nature irrecevables.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le Département se réserve le droit de demander des précisions aux services candidat. Le gestionnaire aura alors 7 jours, à compter de la demande du Département, pour fournir les éléments.

Pour rappel, si plusieurs SAAD sont retenus dans le cadre des appels à candidatures et souhaitent porter des actions communes au titre de la dotation complémentaire sans former un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), **il est recommandé de s'associer à travers les conventions de partenariat**, ainsi que le permet le 1^o de l'article L312-7 CASF. Dans ce cadre, chaque service candidate à l'appel et indique qu'il prévoit de conclure des partenariats avec d'autres services qui s'inscrivent dans les objectifs de l'appel à candidatures. Les partenariats prennent forme à la suite de l'appel à candidatures, et chaque service reçoit la dotation.

Publié le 12 juillet 2023

1^{ERE} PARTIE – PRESENTATION DU CANDIDAT

A. Identification de l'entité juridique (gestionnaire)

Raison sociale	
Statut juridique	
Adresse du siège social	
Courriel	
Téléphone	
N° SIRET	
N° FINESS	
Représentée par	
Civilité	
Nom et Prénom	
Fonction	
Courriel et téléphone	

B. Identification du SAAD

Enseigne	
Statut juridique	
Nombre d'antennes ou de services autorisés sur le département de la Savoie	
Nombre d'antennes ou de services concernés par le projet	
Représenté par	
Civilité	
Nom et Prénom	
Fonction	
Courriel et téléphone	

Pour chaque antenne ou service concerné par le projet, compléter les éléments suivants
(Il est possible de préciser ces informations sous forme de tableau annexé au projet)

Enseigne (<i>si différente</i>)	
Responsable	
N° SIRET	
N° FINESS	
Communes d'intervention	

C. Identification de la personne chargée du dossier (si différente du responsable)

Nom et prénom :	
Fonction :	
Courriel et téléphone :	

2^{EME} PARTIE – DIAGNOSTIC ET INDICATEURS DU SAAD

Les éléments et données seront repris dans le CPOM si le projet est retenu partiellement ou dans sa globalité. Les données relatives à l'activité financée par le Département seront comparées avec celles détenues par les services du Département.

A. Activité 2021 et 2022

Cf. Annexe 3 « AAC 73 Aide au diagnostic »

B. Ressources humaines

Cf. Annexe 3 « AAC 73 Aide au diagnostic »

C. Équipements du service

Cf. Annexe 3 « AAC 73 Aide au diagnostic »

D. Indications tarifaires

Limitation du reste à charge de l'usager

Le SAAD précise les conditions de tarification solidaire qu'ils proposent de mettre en place afin de limiter les surcoûts des usagers qu'ils accompagnent. On entend par tarification solidaire l'effort financier consenti par le SAAD, sur ses fonds propres ou sur sa marge de bénéfices par heure prestée, visant à limiter le reste à charge pour l'usager.

Par ailleurs, il indique et justifie les montants de « surfacturation » qu'il entend appliquer pendant toute la durée du CPOM.

3^{EME} PARTIE – PRÉSENTATION DU PROJET

A. Récapitulatif des actions proposées dans le cadre de l'appel à candidatures

Le tableau ci-dessous permet de recenser l'ensemble des actions proposées par le SAAD dans le cadre de l'appel à candidatures, par axe et par thématique.

Il est rappelé que le projet présenté peut être retenu dans son intégralité, partiellement ou non retenu, en fonction de la pertinence des actions proposées.

Une action ne doit figurer que sur un seul objectif, même si elle peut en concerner plusieurs. Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser le nombre d'actions concernant plusieurs objectifs.

B. Présentation et description des actions proposées

La fiche ci-après permet au service de décrire la ou les actions qu'il propose, conformément aux six objectifs listés à l'article L. 314-2-2 du CASF. Chaque action doit faire l'objet d'une fiche spécifique, selon la trame suivante.

OBJECTIF 1 – AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-5-qualite-de-vie-au-travail.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il souhaite candidater sur cet axe et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

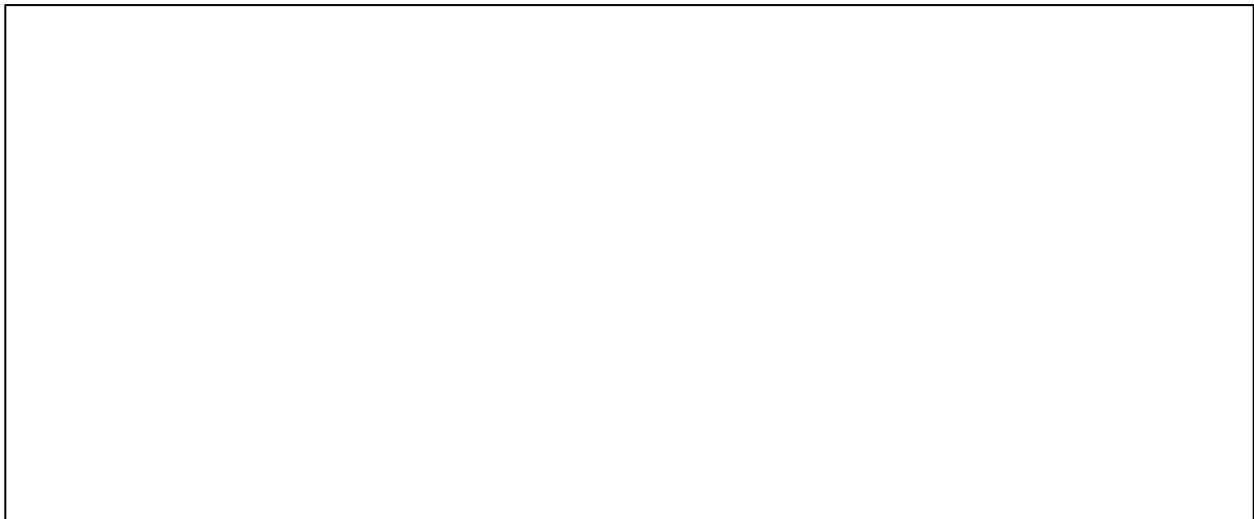
Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

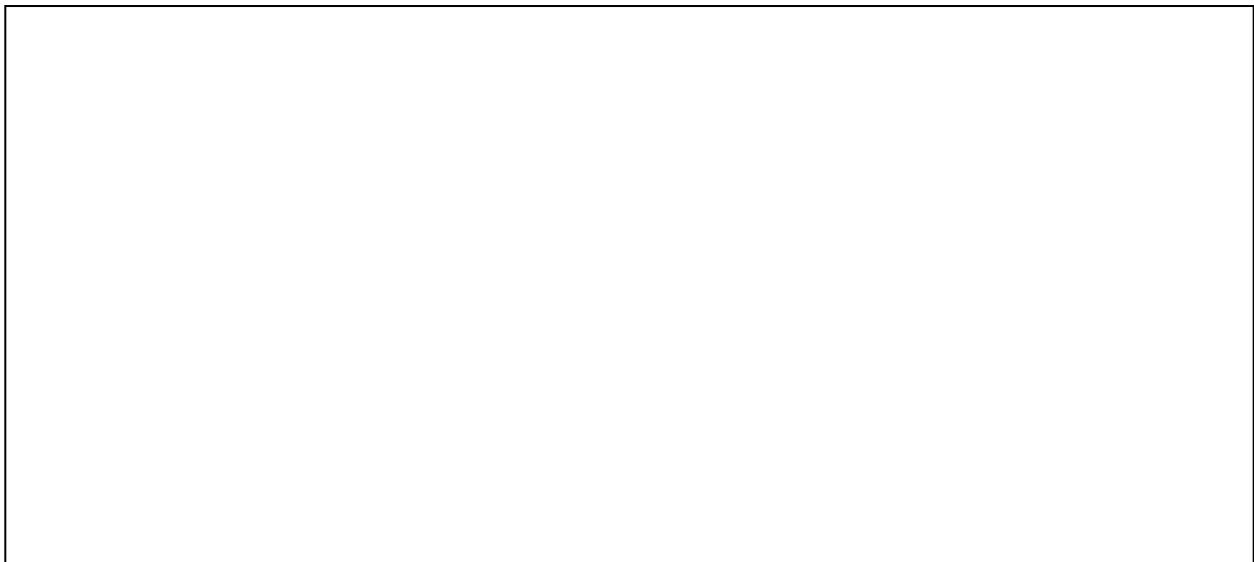
Partenaires associés ou envisagés

Le service liste les partenaires, prestataires, opérateurs associés ou souhaités.



Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.



OBJECTIF 2 – INTERVENIR SUR UNE AMPLITUDE HORAIRE INCLUANT LES NUITS, LES WEEK-ENDS ET LES JOURS FERIÉS

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-2-amplitude-horaire.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il souhaite candidater sur cet axe et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

Volume d'heures annuelles estimé pour cet axe sur 5 ans

Bénéficiaires APA			
ANNÉE	VOLUME D'HEURES avant 7h après 19h	VOLUME D'HEURES Samedis	VOLUME D'HEURES Dimanches et jours fériés

Bénéficiaires PCH			
ANNÉE	VOLUME D'HEURES avant 7h après 19h	VOLUME D'HEURES Samedis	VOLUME D'HEURES Dimanches et jours fériés

Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.

OBJECTIF 3 – CONTRIBUER À LA COUVERTURE DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-3-couverture-territoriale.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il répond à cet objectif et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

APA	
ANNÉES	VOLUME D'HEURES PREVISIONNELLES COMMUNES ISOLÉES

PCH	
ANNÉES	VOLUME D'HEURES PREVISIONNELLES COMMUNES ISOLÉES

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

Partenaires associés ou envisagés

Le service liste les partenaires, prestataires, opérateurs associés ou souhaités.

Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.

OBJECTIF 4 – ACCOMPAGNER LES PERSONNES DONT LE PROFIL DE PRISE EN CHARGE PRÉSENTE DES SPÉCIFICITÉS

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-1-situations-specifiques.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il souhaite candidater sur cet axe et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

Volume d'heures annuelles estimé pour cet axe sur 5 ans

APA		
ANNÉE	VOLUME D'HEURES APA	VOLUME D'HEURES PCH

PCH		
ANNÉE	VOLUME D'HEURES APA	VOLUME D'HEURES PCH

Partenaires associés ou envisagés

Le service liste les partenaires, prestataires, opérateurs associés ou souhaités.

Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.

OBJECTIF 5 - LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-6-isolement.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il souhaite candidater sur cet axe et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

Partenaires associés ou envisagés

Le service liste les partenaires, prestataires, opérateurs associés ou souhaités.

--

Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.

--

OBJECTIF 6 – APPORTER UN SOUTIEN AUX AIDANTS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/reforme-saad-2022-fiche-objectif-4-aidants.pdf>

Justification de la candidature sur cet axe

Le service explique pourquoi il souhaite candidater sur cet axe et présente les enjeux de son territoire d'intervention. Il peut évoquer les difficultés rencontrées actuellement dans sa réalisation.

Description des actions proposées sur cet axe

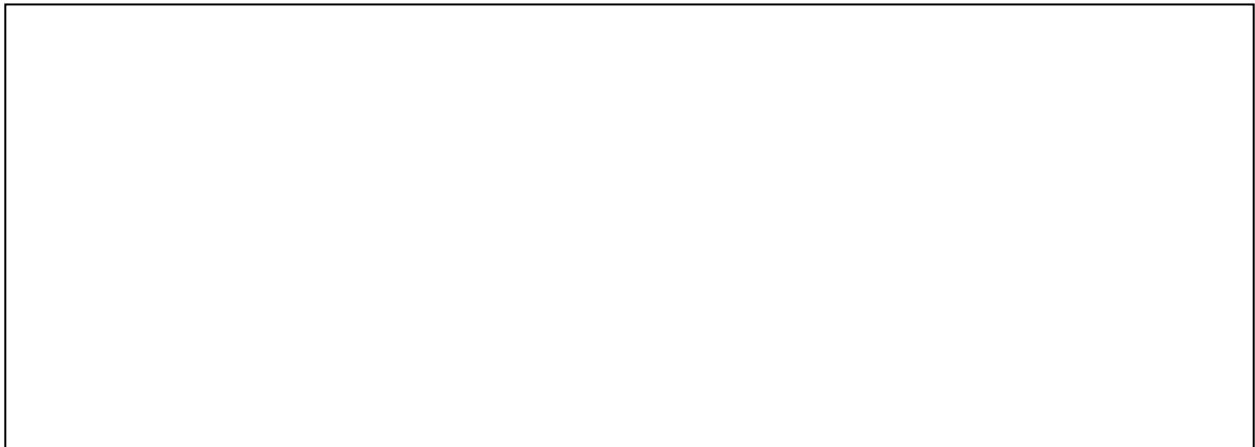
Le service décrit ici l'objectif principal de l'action proposée, sa finalité, les modalités de mise en œuvre. Pour chaque action merci préciser si ces actions sont nouvelles ou existantes, pérennes ou ponctuelles, leur périodicité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Coût des actions

Cf. Annexe « Tableau coût des actions »

Partenaires associés ou envisagés

Le service liste les partenaires, prestataires, opérateurs associés ou souhaités.



Évaluation et indicateurs de suivi et de réalisation de l'action

Le service détaille les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'action, les indicateurs de suivi, de moyens et/ou de résultat qu'il sera à même de fournir.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mise en oeuvre de l'AAC issu du décret n°2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile

Je soussigné(e) :

Agissant pour le compte du SAAD :

Siège social :

Déclare sur l'honneur :

- **En matière de liquidation judiciaire** : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- **En matière de redressement judiciaire** : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du CPOM ;
- **En matière de situation fiscale et sociale** : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de l'appel à candidatures, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente appel à candidatures ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- **En matière de double financement** : ne bénéficier d'aucun double financement sur les actions proposées. Si le SAAD bénéficie de plusieurs financements pour une action, il fournit le détail du co-financement.
- **Absence de processus de cession d'autorisation en cours** : ne pas être engagé dans un processus de cession de l'autorisation à un organisme tiers à la date de publication de l'appel à candidatures.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements communiqués ci-dessus sont sincères, authentiques et conformes à la réalité, et déclare être informé que toute fausse déclaration peut entraîner la non-recevabilité de ma candidature ou la rupture du CPOM, une récupération de la dotation complémentaire voire des poursuites pénales et ordinaires par le Département.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager le service :

Nom et qualité du signataire :

A

Le

Signature et cachet

ENGAGEMENT DE LIMITATION DU RESTE À CHARGE DES SAAD NON HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE

Mise en œuvre de l'AAC issu du décret n°2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile

Je soussigné(e) :

*Agissant pour le compte du SAAD :, non
habilité à accompagner des bénéficiaires de l'aide sociale.*

Siège social :

S'engage à ne pas augmenter le reste à charge des bénéficiaires qui sera établi dans le cadre du CPOM et à ne pas facturer des frais annexes autres que ceux déterminés dans les modalités de limitation du reste à charge des usagers figurant au CPOM.

Le reste à charge est entendu comme le total des sommes facturées par les services non habilités aux personnes accompagnées au-delà du montant des tarifs de solvabilisation de l'APA et de la PCH appliqués par le Conseil départemental de la Savoie.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager le service :

Nom et qualité du signataire :

A

Le

Signature et cachet

LISTE DES COMMUNES ISOLÉES 73

Liste des communes de montagnes hors unité urbaine

AIGUEBELETTE-LE-LAC (73610)	HAUTECOUR (73600)
AILLON-LE-JEUNE (73340)	HAUTELUCE (73620)
AILLON-LE-VIEUX (73340)	HAUTEVILLE (73390)
AITON (73220)	JARRIER (73300)
ALBIEZ-LE-JEUNE (73300)	JARSY (73630)
ALBIEZ-MONTROND (73300)	JONGIEUX (73170)
ALLONDAZ (73200)	LA BAUCHE (73360)
APREMONT (73190)	LA BOLLE (73410)
ARGENTINE (73220)	LA CHAPELLE (73660)
ARITH (73340)	LA CHAPELLE-BLANCHE (73110)
ARVILLARD (73110)	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (73370)
ATTIGNAT-ONCIN (73610)	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN (73170)
AUSSOIS (73500)	LA COMPOTE (73630)
AVRESSIEUX (73240)	LA GIETTAZ (73590)
AVRIEUX (73500)	LA LECHERE (73260)
AYN (73470)	LA MOTTE-EN-BAUGES (73340)
BEAUFORT (73270)	LA PLAGNE TARENTAISE (73210)
BELLECOMBE-EN-BAUGES (73340)	LA TABLE (73110)
BELMONT-TRAMONET (73330)	LA THUILE (73190)
BESSANS (73480)	LA TOUR-EN-MAURIENNE (73300)
BILLIEME (73170)	LA TRINITE (73110)
BONNEVAL-SUR-ARC (73480)	LANDRY (73210)
BONVILLARD (73460)	LE CHATELARD (73630)
BONVILLARET (73220)	LE NOYER (73340)
BOURDEAU (73370)	LE PONTET (73110)
BOURGET-EN-HUILE (73110)	LE VERNEIL (73110)
BOZEL (73350)	LEPIN-LE-LAC (73610)
BRIDES-LES-BAINS (73570)	LES ALLUES (73550)
CEVINS (73730)	LES AVANCHERS-VALMOREL (73260)
CHAMOUX-SUR-GELON (73390)	LES BELLEVILLE (73440)
CHAMP-LAURENT (73390)	LES CHAPELLES (73700)
CHAMPAGNEUX (73240)	LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE (73660)
CHAMPAGNY-EN-VANOISE (73350)	LES DESERTS (73230)
CLERY (73460)	LES SCHERAINES (73340)
COHENNOZ (73590)	LOISIEUX (73170)
CONJUX (73310)	LUCEY (73170)
CORBEL (73160)	MARCIEX (73470)
COURCHEVEL (73120)	MEYRIEUX-TROUET (73170)
CREST-VOLAND (73590)	MONTAGNY (73350)
CURIENNE (73190)	MONTAILLEUR (73460)
DOUCY-EN-BAUGES (73630)	MONTCEL (73100)
DULLIN (73610)	MONTENDRY (73390)
ECOLE (73630)	MONTGILBERT (73220)
ENTRELACS (73410)	MONTRICHER-ALBANNE (73870)
ENTREMONT-LE-VIEUX (73670)	MONTSAPEY (73220)
EPIERRE (73220)	MONTVALEZAN (73700)
ESSERTS-BLAY (73540)	MONTVERNIER (73300)
ETABLE (73110)	MOTZ (73310)
FEISSONS-SUR-SALINS (73350)	NANCES (73470)
FLUMET (73590)	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE (73590)
FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE (73300)	NOTRE-DAME-DU-CRUET (73130)
FRENEY (73500)	NOTRE-DAME-DU-PRE (73600)
FRETERIVE (73250)	NOVALAISE (73470)
GERBAIX (73470)	ONTEX (73310)
GRESY-SUR-ISERE (73460)	ORELLE (73140)

PEISEY-NANCROIX (73210)	VEREL-PRAGONDRA (73230)
PLANAY (73350)	VERTHEMEX (73170)
PRALOGNAN-LA-VANOISE (73710)	VILLARD-D'HERY (73800)
PRESLE (73110)	VILLARD-LEGER (73390)
PUYGROS (73190)	VILLARD-SALLET (73110)
QUEIGE (73720)	VILLARD-SUR-DORON (73270)
ROCHEFORT (73240)	VILLAREMBERT (73300)
ROGNAIX (73730)	VILLARODIN-BOURGET (73500)
RUFFIEUX (73310)	VILLAROGER (73640)
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL (73610)	VILLAROUX (73110)
SAINT-ALBAN-DES-HURTIERES (73220)	YENNE (73170)
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS (73130)	
SAINT-ANDRE (73500)	
SAINT-BERON (73520)	
SAINT-CASSIN (73160)	
SAINT-CHRISTOPHE (73360)	
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS (73130)	
SAINT-FRANC (73360)	
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES (73340)	
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP (73130)	
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES (73240)	
SAINT-GEORGES-DES-HURTIERES (73220)	
SAINT-JEAN-D'ARVES (73530)	
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU (73170)	
SAINT-JEAN-DE-COUZ (73160)	
SAINT-JULIEN-MONT-DENIS (73870)	
SAINT-LEGER (73220)	
SAINT-MARCEL (73600)	
SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE (73140)	
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE (73590)	
SAINT-OFFENGE	
SAINT-OYEN (73260)	
SAINT-PANCRACE (73300)	
SAINT-PAUL (73170)	
SAINT-PAUL-SUR-ISERE (73730)	
SAINT-PIERRE-D'ALVEY (73170)	
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT (73670)	
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE (73220)	
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE (73310)	
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ (73360)	
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY (73800)	
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE (73660)	
SAINT-SORLIN-D'ARVES (73530)	
SAINT-SULPICE (73160)	
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ (73160)	
SAINTE-FOY-TARENTAISE (73640)	
SAINTE-REINE (73630)	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE (73310)	
THOIRY (73230)	
TIGNES (73320)	
TRAIZE (73170)	
TREVIGNIN (73100)	
VAL-CENIS (73480)	
VAL-D'ARC (73220)	
VAL-D'ISERE (73150)	
VALLOIRE (73450)	
VALMEINIER (73450)	
VEREL-DE-MONTBEL (73330)	

LISTE DES PIECES À JOINDRE AU DOSSIER

- Le dossier de réponse à l'appel à candidatures (*annexe 1*) complété des pièces listées ;
- Le tableau coût des actions proposées rempli (*annexe 2*) ;
- La grille d'aide au diagnostic (*annexe 3*). Il est précisé que cette partie sera reprise dans le CPOM si le projet est retenu partiellement ou dans sa globalité. Ces éléments constituent pour partie le diagnostic du service ;
- Les comptes administratifs ou comptes de résultat ainsi que les bilans comptables et d'activité pour les années 2021 et 2022 ; le rapport du commissaire aux comptes ;
- Un calendrier prévisionnel détaillant la mise en œuvre des actions ;
- Le budget prévisionnel de chaque action ;
- La grille tarifaire actualisée des prestations d'aide et d'accompagnement proposées, à date de la réponse au présent appel à candidature, par le service d'aide à domicile dans le cadre des plans d'aide, précisant le détail des frais annexes éventuels (y compris frais éventuels d'ouverture de dossiers ou d'adhésion) ;
- La trame type du contrat de prestation et du projet individualisé d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- Le projet de service ;
- L'organigramme du service et le tableau des ressources humaines (nombre de personnels d'intervention et fonctions support, ETP, qualification) au 30 juin 2023, ainsi que la répartition par activité ;
- L'attestation sur l'honneur du responsable de la structure (*annexe*) ;
- Pour les services non tarifés par le département, l'attestation de limitation du reste à charge (*annexe*) ;

De manière facultative, le dossier de candidature peut comporter tout élément que le candidat jugerait pertinent, permettant de mieux identifier la structure porteuse, son activité.